

Horaire d'été

Horaire de nos secrétariats en juillet et août



Afin d'assurer la continuité de nos services durant l'été, nos secrétariats resteront ouverts du lundi 2 juillet au vendredi 31 août mais certains horaires seront temporairement modifiés. L'ensemble de nos secrétariats seront fermés à 16h au lieu de 17h. Veuillez donc vous assurer que votre secrétariat est ouvert avant de vous déplacer. Tous nos bureaux seront fermés le mercredi 15 août. Le 0800 10 9 8 7 restera tout l'été à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, pour commander des documents, etc. Enfin, n'hésitez pas à surfer sur notre site www.mc.be.

ANTOING
Ouverture du secrétariat
 Mardi de 9h à 12h30.
Ouverture du service social et pension
 Jeudi de 11h30 à 12h30.
 Fermeture les 26 juillet, 2, 9, 16 et 23 août.
ATH
Ouverture du secrétariat
 Lundi de 9h à 12h30.
 Mardi 9h à 12h30.
 Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
Ouverture du service social et pension
 Jeudi de 9h à 12h30.
 Fermeture le jeudi 26 juillet.
BLEHARIES
Ouverture du secrétariat
 Jeudi de 14h à 16h.
BOUSSU
Ouverture du secrétariat
 Mardi de 9h à 12h30.
 Jeudi de 14h à 16h.
Ouverture du service social et pension
 Mardi de 10h30 à 12h30.
 Fermeture le mardi 21 août.
CELLES
Ouverture du secrétariat
 Mercredi 4 et 11 juillet de 9h à 12h30.
COMINES
Ouverture du secrétariat
 Lundi de 9h à 12h30.
 Mardi de 9h à 12h30.
 Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
 Vendredi de 9h à 12h30.
 Fermeture le mercredi 15 août.
Ouverture du service social et pension
 Lundi de 9h à 12h30.
 Vendredi de 9h à 12h30.
DOTTIGNIES
Ouverture du secrétariat
 Mercredi de 9h à 12h30.
 Vendredi de 9h à 12h30.
 Fermeture du mercredi 15 août au vendredi 24 août inclus.
Ouverture du service social et pension
 Vendredi de 9h à 11h.
 Fermeture le vendredi 3 août.
DOUR
Ouverture du secrétariat
 Mardi de 9h à 12h30.
 Mercredi de 14h à 16h.
 Fermeture le mercredi 15 août.
Ouverture du service social et pension
 Jeudi de 10h30 à 12h30.
ELLEZELLES
Ouverture du secrétariat
 Mercredi de 9h à 12h30.
 Jeudi de 14h à 16h.
 Fermeture le mercredi 1^{er} août et le mercredi 15 août.
Ouverture du service social et pension
 Vendredi de 11h30 à 12h30.
 Fermeture les 20 et 27 juillet et le 3 août.

ENGHIEN
Ouverture du secrétariat
 Lundi de 9h à 12h30.
 Mercredi de 9h à 12h30.
 Jeudi de 9h à 12h30.
 Fermeture le mercredi 15 août.
Ouverture du service social et pension
 Les 1^{er} et 3^e mercredis de 9h à 12h30.
 Jeudi de 9h à 12h30.
 Fermeture les 18 juillet, 1^{er}, 15 et 16 août.
ESTAIMPUIS
Ouverture du secrétariat
 Mardi de 9h à 12h30.
 Jeudi de 14h à 16h.
 Fermeture du mardi 7 août au jeudi 16 août inclus.
Ouverture du service social et pension
 Mardi de 9h à 12h30.
 Fermeture le mardi 31 juillet.
FRAMERIES
Ouverture du secrétariat
 Mardi de 9h à 12h30.
 Jeudi de 14h à 16h.
 Vendredi de 9h à 12h30.
Ouverture du service social et pension
 Jeudi de 14h à 16h.
 Fermeture le jeudi 16 août.
FRASNES
Ouverture du secrétariat
 Mercredi de 14h à 16h.
 Vendredi de 9h à 12h30.
 Fermeture le mercredi 1^{er} août et le mercredi 15 août.
Ouverture du service social et pension
 Vendredi de 9h à 10h.
 Fermeture les 17, 24 et 31 août.
HAVRE
Ouverture du secrétariat
 Mardi de 9h à 12h30.
 Jeudi de 14h à 16h.
Ouverture du service social et pension
 Mardi de 11h30 à 12h30.
 Fermeture les 10, 17, 24 et 31 juillet et le 14 août.
HERSEAUX
Ouverture du secrétariat
 Lundi de 9h à 12h30.
 Mercredi de 14h à 16h.
 Fermeture du lundi 30 juillet au mercredi 15 août inclus.
Ouverture du service social et pension
 Mercredi de 14h à 16h.
 Fermeture le mercredi 15 août.
JURBISE
Ouverture du secrétariat
 Lundi de 14h à 16h.
 Mercredi de 9h à 12h30.
 Fermeture le mercredi 15 août.
Ouverture du service social et pension
 Mercredi de 11h30 à 12h30.
 Fermeture les 11, 18 et 25 juillet et le 1^{er} août.

KAIN
Ouverture du secrétariat
 Lundi de 14h à 16h.
 Mercredi de 9h à 12h30.
 Fermeture le mercredi 15 août.
LE BIZET
Ouverture du secrétariat
 Lundi de 14h à 16h.
 Vendredi de 9h à 12h30.
 Fermeture du lundi 30 juillet au vendredi 17 août inclus.
Ouverture du service social et pension
 Lundi de 14h à 15h30.
LESSINES
Ouverture du secrétariat
 Lundi de 14h à 16h.
 Mercredi de 9h à 12h30.
 Vendredi 9h à 12h30.
 Fermeture le mercredi 15 août.
Ouverture du service social et pension
 Mardi de 9h à 12h30.
 Les 2^e et 4^e mercredis de 9h à 12h30.
 Fermeture le mercredi 25 juillet.
LEUZE
Ouverture du secrétariat
 Lundi de 9h à 12h30.
 Mercredi de 9h à 12h30.
 Vendredi de 9h à 12h30.
 Fermeture le vendredi 3 août et le mercredi 15 août.
Ouverture du service social et pension
 Lundi de 9h à 12h30.
 Fermeture le lundi 27 août.
LUINGNE
Ouverture du secrétariat
 Jeudi de 14h à 16h.
 Fermeture du jeudi 16 août au jeudi 23 août inclus.
MONS - CENTRE DE SERVICE
Ouverture du secrétariat
 Lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
 Mardi de 9h à 12h30.
 Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
 Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
 Vendredi de 9h à 12h30.
 Fermeture le mercredi 15 août.
Ouverture du service social et pension
 Lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
 Mardi de 9h à 12h30.
 Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
 Vendredi de 9h à 12h30.
 Fermeture le mercredi 15 août.
MOUSCRON - CENTRE DE SERVICE (Rue Saint Joseph)
Ouverture du secrétariat
 Lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
 Mardi de 9h à 12h30.
 Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
 Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
 Vendredi de 9h à 12h30.
 Fermeture le mercredi 15 août.
Ouverture du service social et pension
 Lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
 Mardi de 9h à 12h30.
 Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
 Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
 Vendredi de 9h à 12h30.
 Fermeture le mercredi 15 août.

MOUSCRON - MONT-A-LEUX
Ouverture du secrétariat
 Mardi de 9h à 12h30.
 Jeudi de 9h à 12h30.
 Fermeture du mardi 31 juillet au jeudi 23 août inclus.
Ouverture du service social
 Jeudi de 9h à 11h.
 Fermeture les 16, 23 et 30 août.
MOUSCRON - NOUVEAU MONDE (L'Estrella)
Ouverture du service social et pension
 Jeudi de 14h à 15h30.
 Fermeture les 5, 12 et 19 juillet.
PECQ
Ouverture du secrétariat
 Lundi de 9h à 12h30.
 Jeudi de 9h à 12h30.
 Fermeture du lundi 30 juillet au jeudi 16 août inclus.
PERUWELZ
Ouverture du secrétariat en juillet
 Lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
 Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
Ouverture du secrétariat en août
 Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
 Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
 Fermeture le mercredi 15 août.
Ouverture du service social et pension
 Lundi de 9h à 12h30.
 Fermeture le lundi 6 août.
Ouverture du service social et pension (rue de sondeville, 37)
 Lundi de 14h à 15h30.
 Fermeture le lundi 6 août.
QUAREGNON
Ouverture du secrétariat
 Lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
Ouverture du service social et pension
 Lundi de 10h30 à 12h30.
 Fermeture le lundi 9 juillet.
QUIEVRAIN
Ouverture du secrétariat
 Lundi de 14h à 16h.
Ouverture du service social et pension
 Lundi de 14h à 15h.
 Fermeture les 2, 16 et 30 juillet.
SAINT GHISLAIN
Ouverture du secrétariat
 Mercredi de 9h à 12h30.
 Vendredi de 9h à 12h30.
 Fermeture le mercredi 15 août.

SILLY
Ouverture du secrétariat
 Jeudi de 14h à 16h.
TEMPLEUVE
Ouverture du secrétariat
 Vendredi de 9h à 12h30.
TOURNAI - CENTRE DE SERVICE (rue St-Brice, 44)
Ouverture du secrétariat
 Lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
 Mardi de 9h à 12h30.
 Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
 Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
 Vendredi de 9h à 12h30.
 Fermeture le mercredi 15 août.
Ouverture du service social et pension
 Lundi de 14h à 16h.
 Mercredi de 14h à 16h.
 Fermeture le mercredi 15 août.
TOURNAI - SOLIDARITE (rue de Paris)
Ouverture du secrétariat
 Lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
 Mardi de 9h à 12h30.
 Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
 Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
 Vendredi de 9h à 12h30.
 Fermeture le mercredi 15 août.
Ouverture du service social et pension
 Lundi de 9h à 12h30.
 Mardi de 9h à 12h30.
 Mercredi de 9h à 12h30.
 Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.
 Vendredi de 9h à 12h30.
 Fermeture le mercredi 15 août.
WARNETON
Ouverture du secrétariat
 Mercredi de 9h à 12h30.
 Fermeture le mercredi 15 août.
Ouverture du service social et pension
 Mercredi de 9h à 10h30.
WASMES (Colfontaine)
Ouverture du secrétariat
 Vendredi de 9h à 12h30.
Ouverture du service social et pensions
 Mercredi de 14h à 16h.
 Fermeture le mercredi 15 août.
WILLEMEAU
Ouverture du secrétariat
 Mercredi de 14h à 16h.
 Fermeture le mercredi 15 août.

Les magasins Qualias - Horaires d'été

En juillet-août, les magasins Qualias seront fermés tous les lundis, le samedi 21 juillet, le mardi 14 août et le mercredi 15 août.

Les magasins de Ath, Comines, Mons, Mouscron et Tournai, seront ouverts :

Le mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
 Le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
 Le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
 Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
 Le samedi de 9h à 12h30.

Les magasins Qualias se trouvent à :

Ath, Rue Haute 25 - 068 55 33 55
Comines, Rue de Werwicq 13 - 056 85 32 30
Mons, Rue des Canoniers 1 - 065 34 24 40
Mouscron, Rue du Bas Voisinage 77 - 056 56 12 60
Tournai, Rue Saint-Brice 44 - 069 84 44 84

Infos importantes

L'acousticienne sera en congé du 6 au 15 juillet et du 13 au 17 août.
 Le bandagiste de Mons vous recevra le mercredi matin, de 9h à 12h (au lieu du lundi matin).

Infos Mutualité

Faibles revenus? Le médecin généraliste pour un euro

Depuis le 1^{er} décembre 2011, les patients à faibles revenus (BIM et Omnio) ne payent, en tout et pour tout, qu'un euro pour une consultation chez leur médecin généraliste. Le reste du montant sera directement réglé au médecin par la mutualité.

À l'heure actuelle, une consultation chez le médecin généraliste coûte normalement 23,32 euros au titre d'honoraires. À condition cependant que le médecin soit conventionné, c'est-à-dire qu'il respecte l'accord médico-mutualiste et applique les tarifs officiels. Le patient bénéficie d'un remboursement important de ces honoraires par l'assurance soins de santé obligatoire. Il ne lui reste, au final, que le ticket modérateur à payer. Pour les patients à faibles revenus, le ticket modérateur est un rien inférieure. En effet, les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) ou du statut Omnio, se voient rembourser une part plus importante des honoraires. Cette mesure a été prise afin de rendre accessibles à tous les soins de santé.

14 % des Belges reporteraient des soins, faute de pouvoir les payer.

Depuis le 1^{er} décembre, le système est plus simple. Les patients à faibles revenus (BIM et Omnio) ne déboursent plus qu'un euro de ticket modérateur pour une consultation chez le médecin généraliste s'ils ont un dossier médical global (DMG). Ceux qui n'en ont pas payent 50 centimes de plus. La législation a également changé pour les assurés ordinaires. Depuis le 1^{er} décembre, ils ne doivent plus s'acquitter que de 4 euros de ticket modérateur s'ils ont un dossier médical global. Sans quoi, il leur faudra déboursé 6 euros.

ticket modérateur uniquement

Une autre barrière vers des soins de santé accessibles financièrement a été levée récemment. Depuis plusieurs années déjà, les personnes à

faibles revenus peuvent demander à leur médecin généraliste de ne payer que le ticket modérateur lors de la consultation, le médecin s'arrangeant directement avec leur mutualité pour se faire payer le reste de l'honoraire (c'est le régime du tiers-payant). Jusqu'il y a peu, le médecin pouvait refuser d'appliquer ce système. Ce n'est plus le cas depuis le 1^{er} juillet 2011 : les médecins conventionnés doivent s'adresser directement à la mutualité si le patient à faibles revenus le demande. Cette mesure était défendue par la

MC depuis des années. Et l'enquête de santé la plus récente montre bien la nécessité de cette mesure. 14 % des Belges reporteraient des soins, faute de pouvoir les payer. Ce chiffre est pratiquement deux fois plus élevé (27%) dans les familles les plus pauvres.

Pour qui?

Les patients BIM et Omnio ne sont pas les seuls à pouvoir bénéficier du régime du tiers payant. Les médecins généralistes conventionnés doivent également l'appliquer pour les patients dans une situation financière de détresse exceptionnelle, pour les patients qui bénéficient d'un revenu d'insertion, pour les patients au chômage depuis au moins six mois et pour ceux qui ont droit aux allocations familiales majorées.

Comment?

Les patients BIM et Omnio peuvent prouver leur statut sur simple présentation de leur vignette jaune de mutuelle. Un code y est mentionné,



© Philippe Turpin / Réponses

par exemple 121/121. Si le dernier chiffre de la première partie du code est un 1, le médecin est tenu d'appliquer le régime du tiers payant si le patient le demande. Il suffit de lui remettre une vignette jaune. Le ticket modérateur à payer est alors d'1 euro (1,50 euro sans dossier médical global). Il est aussi possible de prouver son droit au régime du tiers payant à l'aide de sa carte SIS ou d'une attestation de sa mutualité.

Attention, les médecins non conventionnés peuvent refuser d'appliquer ce régime. Les médecins libres de l'appliquer pour les visites à domicile et autres prestations.

Pour savoir si votre médecin généraliste est conventionné, demandez-le lui.

Vous pouvez aussi consulter notre site www.mc.be (rubrique selfservice, à gauche sur la page d'accueil).

Pour de plus amples informations sur le régime du tiers payant, adressez-vous à votre conseiller mutualiste ou par email à haiipi@mc.be.

FAITES DU SPORT

La Mutualité chrétienne soutient l'ACRHO

En français, cela veut dire que la Mutualité chrétienne soutient l'Amicale des Courses sur Routes du Hainaut Occidental. En effet, depuis maintenant 6 ans, la MC soutient cette association qui patronne 40 courses à pied de février à novembre.

Chaque semaine, ces courses sont le rendez-vous incontournable des amateurs de courses à pied sur route qui, quel que soit leur niveau, trouvent du plaisir à se retrouver ensemble dans le cadre d'un challenge dont l'organisation n'est plus à prouver.

La Mutualité chrétienne, dans le cadre de son avantage "Sport et diététique" soutient également tous les coureurs qui participent au minimum à 10 courses organisées par l'ACRHO. En effet, ceux-ci peuvent faire remplir en fin de saison le formulaire "Demande d'intervention - Sport et diététique" par le président ou le trésorier de l'ACRHO et ainsi prétendre à un remboursement pouvant aller jusqu'à 40 euros par an, et ce, quel que soit leur âge.

Vous trouverez ci-dessous les prochaines courses du challenge. Les courses précédées de la lettre "C" sont les courses "challenge", celles précédées de la lettre "P" sont les courses "patronnées". Nous publierons la suite du calendrier 2012 dans nos prochaines éditions. Retrouvez toutes les infos sur le site www.acrho.be

>> Dimanche 1^{er} juillet à 10h

P13 - La ronde des sorcières - Ellezelles
Parcours vallonné dans le Pays des Collines de 11,4 km
Renseignements : Vincent Boutry 0498 19 19 26

>> Samedi 14 juillet à 15h

C9 - Jogging du floc et du souvenir - Tournai (ND Auxiliatrice)
Routes campagnardes et chemins forestiers de 10,9 km
Renseignements : Jean-Pierre Vandensavel 069 22 39 83 - 0472 75 89 89

>> Samedi 21 juillet à 16h15

P14 - La Gouyasse - Ath (Hall du Ceva)
Parcours champêtre de 11,05 km (2 km de sentier)
Renseignements : Christian Differding 068 28 18 66

>> Samedi 28 juillet à 16h15

P15 - 16^e jogging de la Marcotte - Huissignies
Parcours campagnard de 10 km
Renseignements : Stéphane Burgraeve 0478 39 92 41

>> Dimanche 5 août à 10h15

C10 - Corrida pipisienne
Parcours campagnard, légèrement vallonné de 10,3 km
Renseignements : Vincent Clerc 0494 23 32 10 - Michel Platteeuw 069 66 27 27



Epargnez votre dos

Grâce à ce coussin pivotant, évitez les mouvements douloureux pour votre dos et sortez de votre véhicule en toute sécurité. Peut également être utilisé sur une chaise ou dans un lit. Diamètre de 43 cm.



30€*

Les magasins Qualias seront fermés le lundi 25 juin avant-midi.

Liste des magasins

Ath	Rue Haute, 25	068/55 33 55
Comines	Rue de Wervik, 13	056/85 32 30
Mons	Rue des Canonnières, 1	065/34 24 40
Mouscron	Rue du Bas-Voisinage, 77	056/56 12 60
Tournai	Rue Saint Brice, 56	069/84 44 84

www.qualias.be

*Promotion valable du 01 au 31 juillet. Offre non cumulable. Les prix s'entendent TVA incluse.

Infos Mutualité

Calendrier de paiement des indemnités de juillet à septembre 2012

A titre informatif, vous trouverez ci-dessous les dates auxquelles seront payées les indemnités d'invalidité et les indemnités d'incapacité primaire pour le prochain trimestre. Cependant, soyez attentifs que selon les organismes financiers, ces paiements arriveront un peu plus tard sur votre compte bancaire.

Date de réception du paiement :

Sur un compte bancaire Belplus ou CBC : date du paiement + 1 jour
Sur autre compte bancaire : date du paiement + 3 jours
Par assignation postale : date du paiement + 4 jours
Les congés bancaires peuvent amener un délai supplémentaire.

Les indemnités d'incapacité primaire

PÉRIODES	DATE DE PAIEMENT
La 1 ^{ère} quinzaine de juillet	17 juillet
La 2 ^e quinzaine de juillet	2 août
La 1 ^{ère} quinzaine d'août	17 août
La 2 ^e quinzaine d'août	3 septembre
La 1 ^{ère} quinzaine de septembre	17 septembre
La 2 ^e quinzaine de septembre	2 octobre

Les indemnités d'invalidité en régime général et en régime indépendants

Juillet 2012	26 juillet
Août 2012	28 août
Septembre 2012	25 septembre

Mutualité chrétienne Hainaut Picardie

Rue Saint-Brice 44, 7500 Tournai
Éditeur responsable : Virginie De Clercq
Fax : 069 21 25 65
E-mail : haiipi@mc.be

Tél. 069 25 62 11

Transport des malades : 078 05 50 05

Une erreur dans votre adresse postale? Signalez-le via www.mc.be/journal ou auprès du 0800 10 9 8 7